

République Française.
Département du Cantal.
Commune de Naucelles.

REUNION du 5 Juin 2018.

Nombre de membres: 19. En exercice: 19. Présents: 15 Représentés: 3
Date de convocation: 31/05/2018.

Le cinq Juin deux mil dix-huit, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian POULHES, maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Michel ARRESTIER, Céline ARSAC, Hélène BACHELERY, Bernard CHALIER, ~~Marie-Christine CLUSE~~, ~~Corinne FALIES~~, Muriel FALISSARD, ~~Marjorie FREYSSAC~~, Christian GASTON, Evelyne LADRAS, Michel LAVAL, ~~Marie MALROUX~~, Jacky MARGE, Jean-Philippe MONCANIS, Jacques MURATET, Christian POULHES, Jean-Pierre REYT, Christine TOUZY (arrivée à 19h10), Patrick VISI.

Absents excusés : Marie-Christine CLUSE, Corinne FALIES, Marjorie FREYSSAC, Marie MALROUX

Pouvoirs : Marie-Christine CLUSE à Patrick VISI, Corinne FALIES à Muriel FALISSARD, Marie MALROUX à Christine TOUZY

Christian GASTON a été élu secrétaire.

Adoption du P.V. de la séance du 11 Avril 2018

Vote : (dont 2 pouvoirs) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 16 voix

Enfance, culture, information, relations extérieures

2018 – 035 Signature de la convention avec la fondation du patrimoine

Monsieur le Maire présente au conseil la convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe
- Les crédits nécessaires à la mise en application des mesures prévues par cette convention seront inscrits chaque année au budget de la collectivité, pendant toute la durée de sa validité.

Vote : (dont 3 pouvoirs) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 18 voix

Finances, administration générale, sports

La séance est suspendue à 19h25 pour permettre la signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine et l'Association Naucelles mémoire et patrimoine

M. Le Maire prend la parole concernant la signature avec la convention de la Fondation du Patrimoine

- L'Église Saint Christophe est une partie de l'identité de Naucelles, un témoin de notre passé ;

- Les Naucellois et les Naucelloises y sont attachés tout comme à la Tour.

- Sur ces deux édifices qui ne bénéficient pas de classement à l'inventaire des mouvements historiques, les divers conseils municipaux ont veillé et assuré le minimum.

- La couverture reste cependant, pour l'un et l'autre, l'enjeu de leur bonne conservation.

- L'église a eu son clocher entièrement restauré il y a environ 30 ans et seulement des repasses plus ou moins importantes au long de ces années suffisaient à l'entretien courant de la toiture. L'état de la volige et de certains éléments de structure nous ont gravement préoccupés depuis 3 ans...

Il devenait dangereux de s'aventurer sur la toiture et difficile d'accrocher les lauzes en de nombreuses parties. Il a fallu se résoudre à une proposition de restauration générale. Amorcée lors des vœux à la population le 16 Janvier 2016, elle est donc aujourd'hui effective.

Pendant toute cette période, Madame Charmes a bien voulu nous accompagner et nous prodiguer les meilleurs conseils possibles.

La facture est conséquente mais reste accessible, le pragmatisme a prévalu.

Pour aider les finances communales, une souscription publique est possible sous l'égide de la Fondation du Patrimoine : c'est le pourquoi de la convention et de la signature qui va suivre...

Cette souscription publique et l'intervention probable de la sauvegarde de l'art français représentée dans le Département par M. Guy de Traversse compléteront utilement les interventions :

- Du Conseil Départemental au titre du Fond Cantal Solidaire pour 15 000€*
- De l'Etat au titre de la DETR 2018 pour 27 000€ à nos côtés.*

Au total, 95 000€ HT de travaux et honoraires sont donc programmés au début du mois d'octobre prochain – travaux coordonnés par le cabinet de M. HOSTIER, architecte et réalisés par les entreprises Théron de Vic sur Cère pour la Charpente et Aubert pour la couverture.

Je salue également la présence et les premiers partenariats réunis autour de ce dossier :

- L'impression gracieuse de bons de souscription par l'imprimerie I2S*
- Le projet de réalisation d'un couteau, naturellement nommé « le Saint Christophe » à partir du bois de récupération et en coordination avec l'association « Naucelles mémoire et patrimoine » serait proposé par M. DESTANNES ;*

Sous la protection du Saint patron des voyageurs, qu'il me soit permis de souhaiter bon vent à notre souscription et à notre chantier.

La séance reprend à 20h05

Mme TOUZY explique que cet emprunt permet de pallier au report de subventions demandées mais non perçues à ce jour.

2018 - 036 - Ligne de crédit de trésorerie 2018.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a délégation pour réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 300 000 € par année civile.

Il expose au Conseil Municipal la proposition de crédit de trésorerie établie par la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin et le Crédit Agricole Centre France.

	Caisse d'Epargne	CACF
Montant	300 000€	300 000€
Durée	12 mois	12 mois
Indice	Non renseigné	EURIBOR
Marge sur utilisation	Non renseigné	0.75%
Taux indicatif actuel	0.70 % taux fixe	-0.324% (EURIBOR du 22/05/2018)
Paiement des intérêts	Mensuel ou trimestriel (à préciser)	Trimestriel
Montant des tirages	Pas de montant minimum	Pas de montant minimum
Mise à disposition des fonds	Par la Banque de France	Par la Banque de France
Commission d'engagement	0.10% soit 300 €	0.20% soit 600€
Commission de non utilisation	0.15 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours moyen des tirages	Non renseignée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, choisit la proposition de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin et charge Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette ligne de trésorerie

Vote : (dont 3 pouvoirs) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 18 voix

2018 - 037 - Emprunt 2018 : résultat de la consultation:

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de prêt des banques consultées pour l'emprunt de l'année 2017.

	CACF	C.EPARGNE
PRÊT 155 000 €	155 000.00	155 000.00
Durée	15 ANS	15 ANS
Taux échéance trimestrielles	1.57%	0.60 % les 3 1eres années puis 1.98%
Coût total	174 269.54€	172 572.44€

(amortissement constant du capital)		
Commission/ frais dossier	0.10 %	0.15 %

Il donne connaissance des différentes propositions et des conditions spécifiques à chacune d'elles. Il apparaît que la meilleure offre soit faite par la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin.

Les conditions sont les suivantes :

Montant du Prêt : 155 000 euros.

Durée du Prêt : 15 ans.

Échéances : capital constant.

Taux de calcul annuel d'intérêts : 0.60 % les 3 1eres années puis 1.98%.

Périodicité de remboursement : trimestrielle.

Première échéance en 2019.

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer le contrat et l'ouverture des crédits correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant la nécessité de réaliser l'emprunt pour le financement des travaux de l'exercice 2018, dont le principe a déjà été approuvé,

Après avoir pris connaissance des clauses et conditions insérées au projet de contrat présenté par la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin

S'engage pendant toute la durée du prêt à créer et mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités et inscrire les sommes nécessaires au budget primitif de chaque année,

Et autorise Monsieur le maire à signer les documents nécessaires à la réalisation puis au remboursement de l'emprunt.

Vote : (dont 3 pouvoir(s)) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 18 voix

2018 – 038- Réalisation d'un Contrat de Prêt Secteur Public Local d'un montant total de 112 481€ auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la construction d'un bâtiment administratif pour le Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour le financement de cette opération, il est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 112 481.00€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PSPL

Montant : 112 481.00 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 à 12 mois (PSPL)

Durée d'amortissement : 30 ans

Dont différé d'amortissement : 0 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat
+1,30 % (PSPL)

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux
du LA

Amortissement : Prioritaire

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil Municipal autorise M. le Maire délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

Vote : (dont 3 pouvoir(s)) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 18 voix

2018 – 039 - Réalisation d'un Contrat de Prêt Secteur Public Local d'un montant total de 67 719.00 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux de rénovation de la charpente et de la couverture de l'église.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour le financement de cette opération, il est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 67 719.00€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PSPL

Montant : 67 719.00 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 à 12 mois (PSPL)

Durée d'amortissement : 30 ans

Dont différé d'amortissement : 0 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat
+1,30 % (PSPL)

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux
du LA

Amortissement : Prioritaire

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil Municipal autorise M. le Maire délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

Vote : (dont 3 pouvoirs) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 18 voix

Mme TOUZY explique que cet emprunt permet de combler l'avance de TVA effectuée par la commune sur les travaux du Centre Social.

2018 - 040 - Emprunt relais FCTVA 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de prêt à court terme des banques consultées pour l'emprunt de l'année 2018.

	CACF	C.EPARGNE
PRÊT		
	72 0000€	72 000€
Durée	24 mois	24 mois
Taux échéance trimestrielle sur 24 mois	0.35 %	0.45 %
Commission/ frais dossier	0.10%	0.10%

Il donne connaissance des différentes propositions et des conditions spécifiques à chacune d'elles. Il apparaît que la meilleure offre soit faite par le Crédit Agricole Centre France.

Les conditions sont les suivantes :

Montant du Prêt : 72 000 euros.

Durée du Prêt : 24 mois.

Taux de calcul annuel d'intérêts : 0.35%.

Périodicité de remboursement : annuelle.

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer le contrat et l'ouverture des crédits correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant la nécessité de réaliser l'emprunt pour le financement de la TVA des travaux du bâtiment du Centre Social, dont le principe a déjà été approuvé,

Après avoir pris connaissance des clauses et conditions insérées au projet de contrat présenté par le Crédit Agricole Centre France

S'engage pendant toute la durée du prêt à créer et mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités et inscrire les sommes nécessaires au budget primitif de chaque année,

Et autorise Monsieur le maire à signer les documents nécessaires à la réalisation puis au remboursement de l'emprunt.

Vote : (dont 3 pouvoirs) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 18 voix

2018 - 041 Tarifs de location des salles communales applicables au 1^{er} Janvier 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les modifications des tarifs des salles communales qui seront appliqués à compter du 1^{er} Janvier 2019 :

Locations de salles (salle polyvalente et Buron):

(Sauf contrats de locations déjà signés)

LOCATION SALLE POLYVALENTE			
	weed-end du vendredi soir au lundi matin+ congrès	une journée	1/2 journée sans repas
commune	320 €	170 €	110 €
hors commune	450 €	250 €	140 €
supplément cuisine	100 €	60 €	
supplément cuisine (hors commune)	125 €	75 €	
agents communaux à partir de la 2ème location dans l'année	65 €	63 €	63 €
caution	200 € pour le ménage, 300 € pour les matériels et équipements et 30€ pour la vaisselle		

LOCATION BURON			
	weed-end du vendredi soir au lundi matin+ congrès	une journée	1/2 journée
commune	200 €	110 €	70 €
hors commune	270 €	170 €	110 €
agents communaux à partir de la 2ème location dans l'année	65 €	63 €	63 €
caution	200 € pour le ménage et 300 € pour les matériels et équipements		

M. LAVAL fait la remarque par rapport aux tarifs préférentiels des agents communaux par rapport aux habitants de la commune.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'un avantage en nature qui existe depuis la création de la salle c'est-à-dire 1986.

M. CHALIER reprend également que dans beaucoup d'entreprises, il existe ce genre d'avantages et que cela ne pose pas de problème aux administrés.

M. LAVAL répond que sa remarque est surtout liée aux agents qui travaillent à la commune mais qui n'y habitent pas.

Mme BACHELERY demande s'il y a beaucoup de locations par les agents ? M. ARRESTIER répond que non.

En parlant des locations, M. ARRESTIER signale qu'une caution a été mise en place pour la vaisselle car soit elle est mal lavée, soit elle disparaît.

Il fait également remarquer que les personnes hors commune sont contentes de la prestation.

Vote : (dont 3 pouvoirs) Abstentions : 3 voix - Contre : 0 voix - Pour : 15 voix

M. LAVAL tient à signaler que ces 3 abstentions sont par rapport à la population.

Education, solidarité

Concernant l'école, M. GASTON tient à souligner un problème par rapport au TAP car la garderie est gratuite pendant ce temps si les enfants ne souhaitent pas y participer. Or, les maternelles ne participent pas au TAP ce qui fait un grand nombre d'enfants à garder pour une personne. Voir s'il faut la laisser gratuite.

Retour sur la classe de Mer 2017-2018 – informations

Tout s'est super bien passé. Mme BACHELERY complète que les repas n'étaient pas terribles.

2018-042- Adoption de la Charte du bon fonctionnement du restaurant scolaire

Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter la charte du bon fonctionnement du restaurant scolaire jointe en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la charte.

Vote : (dont 3 pouvoirs) Abstentions : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 18 voix

La fête de l'école aura lieu le 29 Juin 2018. Le spectacle se déroulera au gymnase.

M. Le Maire donne une information concernant la MAM qui va s'appeler les « Mini Mômes d'Arielle ». Elle va se situer Rue de la Sumène. Le Maire doit donner son avis en relation avec celui de la PMI.

Egalement, au niveau de la Structure Multi-Accueil, Mme ARSAC annonce le départ de Marie-Pierre MICHAUD, Directrice. Une réunion de service a eu lieu avec les 3 agents restants. Il a été décidé que Marina TIRABI prendrait la direction et que le recrutement d'une auxiliaire de puériculture serait effectué.

Le départ de Marie-Pierre est prévu au 1^{er} Juillet. Le remplacement de la 4^{ème} sera effectuée par une EJE jusqu'aux vacances.

Un pot de départ sera organisé le 6 Juillet avec celui de l'école.

Travaux

2018- 043- Acquisition d'un nouveau 4x4 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus pour le remplacement du 4x4 Nissan de la commune

	MITSUBICHI 154CV TTC	NISSAN 160 CV TTC	TOYOTA 150 CV TTC	FORD 160 CV TTC
Véhicule	28 390.00 €	28 010.00€	26 892.00€	30 108.00€
Remise commerciale	-5 600.00€	- 8 400.00€	-5 730.00	-8 808.56€
Attelage + chappe mixte	830.00€	1 582.94€	744.00€	840.00€
4 pneus mixtes BFG	648.00€	non compris	compris	800.00€
Tribenne Acier	6 096.00€	7 800.00€	7 740.00€	non compris
Gyrophares + bandes de sécurité	2 016.00€	2 868.00€	2 268.00€	2 880.00€
Kit lame 203 cm	8 024.40€	9 588.00€	10 680.00€	9 840.00€
Kit phares	1 032.00€		compris	
Montage lame	1 152.00€	compris	compris	
Equipement spécifique déneigement renfort du véhicule	non compris	non compris	984.00€	non compris
Frais de mise en circulation	384.76€	624.76€	510.00€	450.00€
Total sans reprise	42 973.16€	42 073.70€	44 118.00€	36 109.44€
Reprise ancien 4X4	1 800.00€		2 240€	800.00€
Total avec reprise	41 173.16€	42 073.70€	41 878.00€	35 309.44€
Option saleuse	6364.80 €	9 228.00€	10 080.00€	12 264.00€
Total avec option	47 537.96 €	51 301.71€	54 198.00€	45 573.44€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise TOYOTA avec l'option saleuse pour un montant de 54 198.00€ TTC,
Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année en section d'investissement à l'opération correspondante,
et charge Monsieur le Maire de mandater ces sommes.

M. MARGE prend la parole avec M. GASTON qui sont allés voir les différents véhicules proposés. La marque FORD n'a pas répondu aux diverses demandes. Les marques MITSUBISCHI et NISSAN n'étaient pas très favorables car sont plus orientés PICK-UP.

La marque qui reprend le plus de critères est la marque TOYOTA.

Les autres ne proposent qu'une double cabine.

M LAVAL demande pourquoi nous n'avons pas demandé à la marque ISUZU ?

M. GASTON répond que le service après-vente est à Murat et que ça fait un peu loin.

Vote : (dont 3 pouvoirs) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 18 voix

Information sur le marché à bon de commande pour la voirie 2018-2021 : engagement à hauteur de 60 000€ HT maximum en fonction des priorités (liste communiquée en séance)

Monsieur MARGE informe le conseil que les priorités au niveau voirie seront le chemin de la Rivière, le chemin de Veyrière. Les autres seront en point à temps. M le Maire signale que le passage piéton est dangereux au niveau de chez M. J-P TOUBERT car dans le virage. Il indique que le positionnement du radar pédagogique apportera une sécurisation.

Point sur les travaux de la place commerciale

2018-044 Installation de 2 radars pédagogiques avenue Henri Mondor Affaire 64 140 243 EP

M. le maire expose aux membres du conseil municipal que les travaux visés en objet ont été réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal.
Le montant total HT de l'opération s'élève à **9 430.46€ TTC**.

Le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal peut envisager la réalisation de ces travaux si nous acceptons de prendre en charge 65% du montant HT + TVA de la dépense, soit :

$$7\,858.72 \times 0.65 + 1\,571.74 = 6\,679.91 \text{ €}$$

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- d'autoriser monsieur le maire à prendre en charge le montant restant,
- d'inscrire dans les documents budgétaires de la commune les sommes nécessaires à la réalisation des travaux.

Vote : (dont 3 pouvoirs) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 18 voix

Urbanisme, environnement, économie.

Informations diverses

Monsieur le Maire fait un point sur lotissement de SEDEYRAC. Le Permis d'Aménager a été accepté.

Demande de Permis d'Aménager chez BROUSSE pour 5 lots.

L'Eco-Hameau de Cantagrel est habité depuis dimanche dernier, rue Alain Baschung. Plui h, zonage pas d'information depuis la commission d'urbanisme

Fibre Optique : M. MARGE assistera à une réunion le 15 Juin à la CABA.

Questions diverses

-Monsieur LAVAL rapporte la plainte de Monsieur MALGOUZOU, demeurant au lotissement Edouard SERRE faisant état d'odeurs nauséabondes en raison de la présence en grand nombre des conteneurs à ordures ménagères à proximité de son domicile.

-Monsieur MARGE répond que les conteneurs seront séparés puisque l'aménagement du lotissement Marie MARVINGT est terminé et que le deuxième point de collecte prévu pourra être équipé. Il précise qu'en raison des ponts et de l'absence de collecte certains jours, la concentration des apports de déchets peut expliquer le problème. Toutefois, il semble aussi que la campagne de lavage des conteneurs, à la charge de la CABA, n'ait pas été effectuée depuis longtemps, Monsieur GASTON est chargé de poser la question au prochain bureau communautaire et d'obtenir toutes les précisions sur ce point.

-Monsieur LAVAL demande des précisions concernant la réalisation des marquages au sol et signale les nombreux manques.

-Monsieur MARGE précise que le marquage est de la responsabilité du Département sur les voies départementales mais que les intersections et passages protégés en agglomération nous incombent malgré tout. Ainsi au carrefour des 4 chemins le marquage est demandé. Pour les autres, en particulier avenue Henri Mondor, il faut attendre les réparations de la chaussée réalisée par le Département. Pour les marquages sur les voies communales, les services techniques municipaux les réaliseront dès que possible.

-Monsieur VISI s'étonne que les réparations des volets roulants de la médiathèque aient été confiées à l'entreprise MAZET alors que l'entreprise COSTES a proposé une intervention moins onéreuse.

-Monsieur le Maire indique que l'entreprise COSTES a installé ces volets roulants et n'en a pas assuré la maintenance malgré les relances pendant au moins trois ans. Certes l'entreprise a finalement produit un devis de réparation, mais il est apparu plus cohérent de confier le travail à l'entreprise MAZET, malgré l'écart de prix. Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise MAZET a été retenue à l'unanimité lors d'un précédent conseil en raison de sa fiabilité pour le remplacement des fenêtres de la Salle culturelle, devant intervenir pour ce chantier prochainement, l'ensemble pourra ainsi être réalisé simultanément.

-Madame TOUZY indique que le recours au mieux disant est toujours une possibilité et souligne que c'est ce qui vient d'être fait par exemple ce soir, pour le choix du véhicule 4X4.

-Mme ARSAC remercie toutes les personnes qui ont participé à la distribution des bulletins. Mme BACHELERY signale qu'elle en avait trop. Mme LADRAS également.

-M. POULHES rappelle que la CCID aura lieu le jeudi 7 Juin à 18h00. L'AG du Centre Social aura lieu le 26 Juin à 18h30 au buron suivie d'une collation.

La séance est levée à 22h00

Prochain conseil le 31 juillet 2018

*Le Secrétaire de Séance
Christian GASTON*